



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 20916

Texte de la question

M. Jean-David Ciot interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la pertinence d'une réouverture de la ligne de train express régional, reliant la ville de Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, à celle de Carnoules, dans le Var, en passant par Trets. En effet, la situation de congestion des axes de circulation dans le département est particulièrement délicate, et demande des investissements importants pour développer l'offre de transports en commun. La qualité médiocre de l'air impose également un effort sur le réseau de bus et ferroviaire. En outre, plus localement, le territoire Gardanne-Aix-Carnoules porte une dynamique spécifique qui génère une pression supplémentaire sur les flux de déplacements. D'une part, l'essor industriel de la Haute vallée de l'Arc, autour du Pôle de micro-électronique de Rousset, a permis de créer 10 500 emplois sur cet espace, dont la desserte est difficile. D'autre part, l'intensification de la périurbanisation du pays d'Aix a gagné les communes de l'ouest du Var, alimentant une croissance démographique soutenue de ces zones, certes éloignées d'Aix, mais économiquement dépendantes de la ville centre. C'est pourquoi la réalisation d'investissements ferroviaires permettant la réouverture au transport de voyageurs de la ligne Gardanne-Trets-Carnoules se révèle indispensable pour améliorer la qualité de la desserte des bassins économiques et des lieux de vie. Il lui demande donc si ce projet est actuellement étudié dans l'optique d'une réalisation prochaine.

Texte de la réponse

La ligne ferroviaire entre Carnoules et Gardanne est aujourd'hui utilisée pour des dessertes commerciales de fret sur la section proche de Gardanne jusqu'à Peynier - Rousset, et par un service de train touristique sur la partie Saint-Maximin - Brignoles - Carnoules en saison. La majeure partie de la ligne est maintenue par réseau ferré de France (RFF) pour les besoins de défense et empruntée par quelques convois militaires, une circulation par an en moyenne, réalisée à une vitesse moyenne de 25 km/h et nécessitant un gardiennage des nombreux passages à niveau sur le parcours. Une éventuelle réouverture de cette ligne au trafic régulier de trains de voyageurs fait l'objet d'une phase d'études préliminaires en cours d'achèvement, menée par RFF et financée au titre du contrat de projets État - Région. Il appartiendra aux cofinanceurs de décider des conditions de poursuite du projet de réouverture de la ligne au trafic voyageur, à la lumière des estimations du coût de remise à niveau et de mise en sécurité de l'infrastructure, de la rentabilité socio-économique de l'opération tout en prenant en considération les autres projets de mobilité au niveau régional.

Données clés

Auteur : [M. Jean-David Ciot](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20916

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2747

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9313